

ISOLATION
MAINTIEN CHEZ SOI
AMÉLIORATION
CHAUFFAGE



ACTION RÉNOVATION!

2018 > 2021

**VOTRE LOGEMENT A BESOIN
D'UN COUP DE NEUF ?**

**Passez à l'action rénovation,
et profitez d'aides pour financer vos travaux !**

2018
2021

ACTION RÉNOVATION

C'EST POUR TOUS !

VOUS
ÊTES

PROPRIÉTAIRE
D'UNE MAISON
INDIVIDUELLE
SANS CONDITIONS
DE RESSOURCES

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER

> D'UN ACCOMPAGNEMENT

PERSONNALISÉ DE VOTRE PROJET,

depuis l'idée au programme de travaux et à l'analyse des devis, en passant par l'instruction des demandes d'aides.

NOUVEAU ! En plus des permanences info-énergie gratuites, des visites énergie à domicile sont aussi proposées. Elles permettent de connaître l'état énergétique de son logement, les travaux à réaliser en priorité, leurs coûts et les aides financières disponibles. Cette prestation est prise en charge par le Pays Voironnais à près de 90 %, restent seulement 50 € à charge du propriétaire.

> D'AIDES LIÉES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

AIDE À LA RÉHABILITATION PARTIELLE

Isolation d'un seul poste parmi murs, toiture et plancher bas.
Subvention de 15% du montant des travaux, plafonnés en fonction du type d'isolant utilisé, soit une aide entre 450 et 2250 €.*

AIDE À LA RÉHABILITATION GLOBALE

Isolation d'au moins 3 postes (murs, toiture, plancher bas, fenêtres) pour diviser par deux sa consommation d'énergie.
Subvention de 15% du montant des travaux, plafonnés en fonction du type d'isolant utilisé, soit une aide de 1650 à 5250 €.*

AIDE AU CHAUFFAGE BOIS

Pour remplacer sa cheminée ouverte ou son ancien poêle à bois bûche (datant d'avant 2002) par un appareil plus performant labellisé Flamme Verte 7 étoiles (ou équivalent).
Aide de 400 à 800 €.

VOUS
ÊTES

PROPRIÉTAIRE
D'UNE MAISON
INDIVIDUELLE AVEC
DES RESSOURCES
MODESTES

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER

Le Pays Voironnais propose un accompagnement, personnalisé, complet et gratuit, à tous les propriétaires à revenus modestes (correspondant aux plafonds de revenus de l'ANAH, Agence Nationale de l'Habitat), pour leurs projets de rénovation. Il vise ainsi à favoriser la qualité des logements, le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, la baisse de la précarité énergétique, la mise aux normes des logements, la production de logements locatifs à loyer modéré.

> UN ACCOMPAGNEMENT DE A À Z

UN CONSEIL TECHNIQUE

pour définir le projet, évaluer les performances thermiques pour maîtriser les charges, évaluer les besoins d'adaptation du logement à la perte d'autonomie...

UN CONSEIL FINANCIER ET FISCAL

avec l'estimation du coût des travaux, des subventions mobilisables, du restant à charge et de l'impact fiscal.

LE MONTAGE DES DOSSIERS DE DEMANDE
DE SUBVENTIONS ET LE SUIVI

> DES AIDES FINANCIÈRES

Des aides sont accordées aux propriétaires occupants ou bailleurs. Elles varient en fonction des plafonds fixés par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Exemples d'aide (à des propriétaires occupants):
ENTRE 35 ET 55 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

dans la limite d'un plafond de travaux de 20 000 € pour un projet lié au maintien à domicile.

ENTRE 55 ET 85 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

dans la limite d'un plafond de travaux de 20 000 € pour un projet lié à l'amélioration énergétique.

LES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES CONCERNENT

Les travaux d'économie d'énergie: chauffage, fenêtres...

Les travaux liés au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Les travaux d'amélioration de logements dégradés ou insalubres.

À SAVOIR !

Les propriétaires occupants d'un logement individuel peuvent faire une demande directe de prise en charge sur:
monprojet.anah.gouv.fr

POUR TOUS !

**ATTENTION ! POUR ÊTRE SUBVENTIONNÉS,
LES TRAVAUX NE DOIVENT JAMAIS COMMENCER AVANT D'AVOIR
REÇU L'AUTORISATION DE TOUS LES FINANCEURS.**

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER

VOUS
ÊTES

PROPRIÉTAIRE
EN COPROPRIÉTÉ

Des aides spécifiques sont destinées à accompagner les copropriétés, qu'elles soient récentes (1950-1975) ou anciennes (avant 1950).

NOUVEAU ! Désormais les copropriétés anciennes datant d'avant 1950 sont éligibles à Action Rénovation !

> COPROPRIÉTÉS ANCIENNES

Compte tenu de la disparité des constructions anciennes, les aides sont conditionnées par l'atteinte d'une performance énergétique après travaux, soit :

GAIN ÉNERGÉTIQUE ENTRE 20 ET 25 %

Aide de 20 % du montant TTC des travaux plafonnés à 15 000 € par logement.

GAIN ÉNERGÉTIQUE DE + DE 25 %

Aide de 30 % du montant TTC des travaux plafonnés à 20 000 € par logement.

+ Un bonus peut être accordé, à hauteur de 5 % d'aide supplémentaire, en cas d'utilisation de matériaux isolants bio-sourcés* (y compris fenêtres en bois massif).

> COPROPRIÉTÉS RÉCENTES

Aides à la rénovation thermique via l'isolation des murs par l'extérieur

RÉNOVATION PROGRESSIVE

avec isolation des façades, remplacement des fenêtres des parties communes et réfection de la ventilation.

Aide de 3 000 € par logement.

RÉNOVATION COMPLÈTE

avec, en plus de la rénovation progressive, l'isolation thermique de la toiture et du plancher bas (plafond du sous-sol).

Aide de 4 000 € par logement.

RÉNOVATION EXEMPLAIRE

avec la rénovation complète, plus le remplacement des fenêtres primitives non performantes.

Aide de 4 600 € par logement.

+ Un bonus de 1 000 € par logement maximum peut aussi être attribué pour l'utilisation de matériaux isolants bio-sourcés*.



Engagé depuis des dizaines d'années dans l'amélioration de l'habitat, le Pays Voironnais donne une nouvelle impulsion à son action pour réhabiliter des logements privés, individuels ou collectifs.

ACTION RÉNOVATION!

c'est désormais >>>

1 NUMÉRO UNIQUE POUR TOUS,
ET POUR TOUTES LES DEMANDES

+ D'AIDES ACCORDÉES

+ DE LOGEMENTS CONCERNÉS

Avec Action Rénovation, le Pays Voironnais vise à soutenir la rénovation de **400 LOGEMENTS PAR AN**, dont environ 2/3 de maisons individuelles et 1/3 en copropriété.

UN NUMÉRO UNIQUE POUR QUOI FAIRE ?

Le numéro unique, géré par Urbanis pour le compte du Pays Voironnais, est destiné à recueillir toutes les demandes d'amélioration de l'habitat privé: travaux d'économie d'énergie mais aussi de maintien à domicile, d'amélioration

de la qualité du logement (lutte contre les logements indécents, insalubres), de développement de l'offre locative...

Quels que soient son revenu, son type de logement et son projet, chaque propriétaire privé peut le solliciter pour être informé, conseillé et orienté, si besoin, vers le bon interlocuteur.

04 79 33 21 26

DU LUNDI AU JEUDI
9H > 12H / 14H > 17H
ET VENDREDI MATIN



LES AIDES S'ADRESSENT À TOUS LES PORTEMONNAIE!

N'hésitez pas à vous informer.

Vous aurez peut-être une bonne surprise de prise en charge!



ACTION RÉNOVATION! POURQUOI EN PROFITER?

- + de confort dans son logement
- + d'économies d'énergie donc + d'économies tout court!
- + de valeur pour son bien immobilier
- + de réduction des gaz à effet de serre et donc un + pour la planète!



* LES MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS

En utilisant des isolants bio-sourcés, vous profitez d'aides plus importantes accordées par le Pays Voironnais! Cela concerne les isolants composés pour tout ou partie de matières naturelles végétales voire animales ou recyclées (fibres de bois, chanvre, ouate de cellulose, liège, textiles, laine de mouton...). Ils ont le double avantage d'être moins nocifs pour la santé que les isolants conventionnels et de limiter l'impact environnemental.

+ D'INFOS



04 79 33 21 26



© New Deal - RC Grenouille - Photos: Pays Voironnais, Shutterstock, X-Droits réservés.